

**Recueil
des
Actes Administratifs**

**Actes de l'Exécutif
Départemental**



ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

DAEDD – AMENAGEMENT FONCIER ET FORET	255
Arrêté du 26 Février 2016 désignant les Personnes Qualifiées en matière de faune, de flore, de Protection de la Nature et des Paysages, ses représentants et les fonctionnaires membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Ligny en Barrois	255
Arrêté du 26 Février 2016 désignant les Personnes Qualifiées en matière de faune, de flore, de Protection de la Nature et des Paysages, ses représentants et les fonctionnaires membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Nançois sur Ornain.....	257
Arrêté du 26 Février 2016 désignant les Personnes Qualifiées en matière de faune, de flore, de Protection de la Nature et des Paysages, ses représentants et les fonctionnaires membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Velaines.....	259
Arrêté du 26 Février 2016 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Azannes et Soumazannes	261
Arrêté du 26 Février 2016 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Dannevoux.....	264
Arrêté du 26 Février 2016 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Lavoye	267
Arrêté du 26 Février 2016 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Maizey.....	270
Arrêté du 26 Février 2016 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Menaucourt.....	273
Arrêté du 26 Février 2016 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Sommellone.....	276
Arrêté du 26 Février 2016 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Villotte devant Louppy	279

Actes de l'Exécutif Départemental

DAEDD – AMENAGEMENT FONCIER ET FORET

ARRETE DU 26 FEVRIER 2016 DESIGNANT LES PERSONNES QUALIFIEES EN MATIERE DE FAUNE, DE FLORE, DE PROTECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES, SES REPRESENTANTS ET LES FONCTIONNAIRES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE LIGNY EN BARROIS

Le Président du Conseil départemental,

- Vu** le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2003-2779 du 14 novembre 2003 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement à 2 x 2 voies de la R.N. 135 entre LONGEVILLE-EN-BARROIS et LIGNY-EN-BARROIS prorogé par arrêté préfectoral n°2008-0346 du 11 février 2008 ;
- Vu** l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier de la Meuse du 17 janvier 2008 ;
- Vu** la délibération de la Commission permanente du Conseil général de la Meuse du 06 mars 2008 décidant l'institution de Commissions Communales d'Aménagement Foncier dans les communes de LIGNY-EN-BARROIS, NANCOIS-SUR-ORNAIN et VELAINES impactées par le projet routier précité ;
- Vu** la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture en date du 13 mai 2014 de désignation d'une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- Vu** l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 11 juin 2015 désignant les Personnes Qualifiées en matière de faune, de flore, de Protection de la Nature et des paysages, ses représentants et les fonctionnaires membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de procéder au renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de LIGNY-EN-BARROIS, conformément aux dispositions de l'article R121-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le Président du Conseil départemental de la Meuse désigne pour siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier de LIGNY-EN-BARROIS :

pour le collège des Personnes Qualifiées en matière de faune, de flore, de Protection de la Nature et des paysages :

- Madame Laurence BONNET, 30 rue Mélusine 55500 LIGNY-EN-BARROIS, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Luc KENNEL, 11 rue Mélusine 55500 LIGNY-EN-BARROIS ;
- Monsieur Hubert PHILIPPE, 7 route d'Auzéville - Vraincourt 55120 CLERMONT-EN-ARGONNE, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Eric CHARPIN, 4 rue Robert Schuman 55300 SAINT-MIHIEL ;
- Madame Chantal LEMOINE, Maison Forestière du Chat Noir - 125 route de Ligny 55500 VELAINES, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Daniel LEROY, 24 Grande Rue 55310 TRONVILLE-EN-BARROIS ;

pour le collège des fonctionnaires départementaux :

- Monsieur François SAUTY, Ingénieur territorial, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Franck CHAROY, Technicien principal territorial 1^{ère} classe, Département de la Meuse ;
- Monsieur Elric PESCHELOCHE, Technicien principal territorial 2ème classe, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Jean-Charles BOUCHON, Attaché territorial, Département de la Meuse

pour le représenter au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier :

- Monsieur Daniel RUHLAND, Conseiller départemental du canton de LIGNY-EN-BARROIS, titulaire ;
- Madame Bénédicte SYLVESTRE, Chef du service Aménagement Foncier et Forêt, Département de la Meuse, suppléant ;

ARTICLE 2 :

L'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 11 juin 2015 désignant les Personnes Qualifiées en matière de faune, de flore, de Protection de la Nature et des paysages, ses représentants et les fonctionnaires membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Meuse.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut être déféré dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au Recueil des Actes Administratifs du Département devant le Tribunal Administratif de Nancy, 5 Place Carrière, CO n° 20038 à 54036 NANCY.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des services du Département de la Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bar-le-Duc, le

Claude LEONARD
Président du Conseil départemental

ARRETE DU 26 FEVRIER 2016 DESIGNANT LES PERSONNES QUALIFIEES EN MATIERE DE FAUNE, DE FLORE, DE PROTECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES, SES REPRESENTANTS ET LES FONCTIONNAIRES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE NANCOIS SUR ORNAIN

Le Président du Conseil départemental,

- Vu** le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2003-2779 du 14 novembre 2003 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement à 2 x 2 voies de la R.N. 135 entre LONGEVILLE-EN-BARROIS et LIGNY-EN-BARROIS prorogé par arrêté préfectoral n°2008-0346 du 11 février 2008 ;
- Vu** l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier de la Meuse du 17 janvier 2008 ;
- Vu** la délibération de la Commission permanente du Conseil général de la Meuse du 06 mars 2008 décidant l'institution de Commissions Communales d'Aménagement Foncier dans les communes de LIGNY-EN-BARROIS, NANCOIS-SUR-ORNAIN et VELAINES impactées par le projet routier précité ;
- Vu** la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture en date du 13 mai 2014 de désignation d'une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- Vu** l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 11 juin 2015 désignant les Personnes Qualifiées en matière de faune, de flore, de Protection de la Nature et des paysages, ses représentants et les fonctionnaires membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de procéder au renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de NANCOIS-SUR-ORNAIN, conformément aux dispositions de l'article R121-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le Président du Conseil départemental de la Meuse désigne pour siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier de NANCOIS-SUR-ORNAIN :

pour le collège des Personnes Qualifiées en matière de faune, de flore, de Protection de la Nature et des paysages :

- Monsieur Georges MANGIN, 62 Grande Rue 55500 NANCOIS-SUR-ORNAIN, titulaire, ayant pour suppléant, Madame Chantal LEMOINE, Maison forestière du chat noir - 125 Route de Ligny 55500 VELAINES ;
- Monsieur Gérard KOWALCZYK, 5 Rue Jules Ferry 55500 LIGNY-EN-BARROIS, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Hubert PHILIPPE, 7 Route d'Auzéville -Vraincourt 55120 CLERMONT-EN-ARGONNE ;
- Monsieur Daniel LEROY, 24 Grande Rue 55310 TRONVILLE-EN-BARROIS, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Guy BOITEUX, 12 Chemin de Vignerauval 55000 GUERPONT ;

pour le collège des fonctionnaires départementaux :

- Monsieur François SAUTY, Ingénieur territorial, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Franck CHAROY, Technicien principal territorial 1^{ère} classe, Département de la Meuse ;
- Monsieur Elric PESCHELOCHE, Technicien principal territorial 2^{ème} Classe, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Jean-Charles BOUCHON, Attaché territorial, Département de la Meuse ;

pour le représenter au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier :

- Madame Catherine BERTAUX, Conseillère départementale du canton de VAUCOULEURS, titulaire ;
- Madame Bénédicte SYLVESTRE, Chef du service Aménagement Foncier et Forêt, Département de la Meuse, suppléant ;

ARTICLE 2 :

L'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 11 juin 2015 désignant les Personnes Qualifiées en matière de faune, de flore, de Protection de la Nature et des paysages, ses représentants et les fonctionnaires membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Meuse.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut être déféré dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au Recueil des Actes Administratifs du Département devant le Tribunal Administratif de Nancy, 5 Place Carrière, CO n° 20038 à 54036 NANCY.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des services du Département de la Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bar-le-Duc, le

Claude LEONARD
Président du Conseil départemental

ARRETE DU 26 FEVRIER 2016 DESIGNANT LES PERSONNES QUALIFIEES EN MATIERE DE FAUNE, DE FLORE, DE PROTECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES, SES REPRESENTANTS ET LES FONCTIONNAIRES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE VELAINES

Le Président du Conseil départemental,

- Vu** le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2003-2779 du 14 novembre 2003 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement à 2 x 2 voies de la R.N. 135 entre LONGEVILLE-EN-BARROIS et LIGNY-EN-BARROIS prorogé par arrêté préfectoral n°2008-0346 du 11 février 2008 ;
- Vu** l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier de la Meuse du 17 janvier 2008 ;
- Vu** la délibération de la Commission permanente du Conseil général de la Meuse du 06 mars 2008 décidant l'institution de Commissions Communales d'Aménagement Foncier dans les communes de LIGNY-EN-BARROIS, NANCOIS-SUR-ORNAIN et VELAINES impactées par le projet routier précité ;
- Vu** la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture en date du 13 mai 2014 de désignation d'une personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- Vu** l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 11 juin 2015 désignant les Personnes Qualifiées en matière de faune, de flore, de Protection de la Nature et des paysages, ses représentants et les fonctionnaires membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de procéder au renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de VELAINES, conformément aux dispositions de l'article R121-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le Président du Conseil départemental désigne pour siéger à la Commission Communale d'Aménagement Foncier de VELAINES:

pour le collège des Personnes Qualifiées en matière de faune, de flore, de Protection de la Nature et des paysages :

- Monsieur Marius SPONGA, 2 rue de Nançois 55500 VELAINES, titulaire, ayant pour suppléant, Madame Mireille COUROUX, 18 rue Saint Rémy 55500 VELAINES ;
- Monsieur Gérard KOWALCZYK, 5 rue Jules Ferry 55500 LIGNY-EN-BARROIS, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Hubert PHILIPPE, 7 Route d'Auzéville-Vraincourt 55120 CLERMONT-EN-ARGONNE ;
- Monsieur Daniel LEROY, 24 Grande Rue 55310 TRONVILLE-EN-BARROIS, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Guy BOITEUX, 12 chemin de Vignerauval 55000 GUERPONT ;

pour le collège des fonctionnaires départementaux :

- Monsieur François SAUTY, Ingénieur territorial, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Franck CHAROY, Technicien principal territorial 1^{ère} classe, Département de la Meuse ;
- Monsieur Elric PESCHELOCHE, Technicien principal 2^{ème} classe, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Jean-Charles BOUCHON, Attaché territorial, Département de la Meuse ;

pour le représenter au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier :

- Madame Hélène SIGOT-LEMOINE, Conseillère départementale du canton de ANCERVILLE, titulaire ;
- Madame Bénédicte SYLVESTRE, Chef du service Aménagement Foncier et Forêt, Département de la Meuse, suppléant ;

ARTICLE 2 :

L'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 11 juin 2015 désignant les Personnes Qualifiées en matière de faune, de flore, de Protection de la Nature et des paysages, ses représentants et les fonctionnaires membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est publié au Recueil des Actes Administratifs du département de la Meuse.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut être déféré dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au Recueil des Actes Administratifs du Département devant le Tribunal Administratif de Nancy, 5 Place Carrière, CO n° 20038 à 54036 NANCY.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Directeur Général des services du Département de la Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bar-le-Duc, le

Claude LEONARD
Président du Conseil départemental

ARRETE DU 26 FEVRIER 2016 PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER D'AZANNES ET SOUMAZANNES

Le Président du Conseil départemental,

- VU** le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L.121-3, L.121-5, R.121-1, et R.121-18 ;
- VU** le code de l'organisation judiciaire ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil général de la Meuse du 25 juin 2009 portant institution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune d'AZANNES ET SOUMAZANNES ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil général de la Meuse du 05 juillet 2010 portant constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'AZANNES ET SOUMAZANNES, modifié ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 16 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'AZANNES ET SOUMAZANNES ;
- VU** les ordonnances du Président du Tribunal de Grande Instance de Verdun en date des 17 septembre 2009 et 25 janvier 2010 procédant à la désignation des Présidents titulaire et suppléant de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la liste, établie le 13 mai 2014 par la Chambre d'Agriculture de la Meuse, des exploitants désignés pour faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse en date du 13 mai 2014 de désignation d'une Personne Qualifiée en matière de faune, de flore et de Protection de la Nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la délibération en date du 16 mai 2014 par laquelle le Conseil municipal d'AZANNES ET SOUMAZANNES a élu les propriétaires fonciers et désigné les Conseillers municipaux appelés à faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la lettre en date du 18 septembre 2014 du Directeur départemental des Finances Publiques de la Meuse désignant son délégué départemental ;
- VU** le courrier de l'Office National de la Forêt, en date du 13 octobre 2014, désignant son représentant ;
- VU** le courrier du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine en date du 13 octobre 2014, désignant son représentant ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'AZANNES-ET-SOUMAZANNES, conformément aux dispositions de l'article R121-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'AZANNES ET SOUMAZANNES est renouvelée comme suit :

Présidence :

- Président titulaire :
Monsieur Jacky AUPETIT, 15, rue Jacques Brel 55100 VERDUN ;
- Président suppléant :
Monsieur Jean-Marie BRIARD, 7 Rue de l'Isle d'Envie 55150 DAMVILLERS ;

Maire de la commune :

- Monsieur Hubert SELLIER, Maire de la Commune d'AZANNES-ET-SOUMAZANNES ;

Conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal :

- Monsieur Guy PIPERAUX, 14, rue de la Libération 55150 AZANNES-ET-SOUMAZANNES, titulaire ;
- Monsieur Jacques NADAL, 7, route de Mangiennes 55150 AZANNES-ET-SOUMAZANNES, premier suppléant ;
- Monsieur Jean-François BAILLIEUX, 12, rue de la Libération 55150 AZANNES-ET-SOUMAZANNES, deuxième suppléant ;

Exploitants agricoles désignés par la Chambre Départementale d'Agriculture :

- Monsieur Xavier ARNOULD, ferme de la Forêt 55150 AZANNES-ET-SOUMAZANNES, titulaire ;
- Monsieur Philippe BLAISE, EARL de la Prêle 55150 AZANNES-ET-SOUMAZANNES, titulaire ;
- Monsieur Thierry DAUTEL, 5, rue de l'Eglise 55150 VILLE-DEVANT-CHAUMONT, titulaire ;
- Monsieur Yannick JEANJEAN, 10, Grande Rue 55150 CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS, premier suppléant ;
- Monsieur Sébastien BEAUGNON, 21, rue Violette 55400 MOGEVILLE, deuxième suppléant ;

Propriétaires fonciers élus par le Conseil municipal :

- Monsieur Loïc BARE, 11 rue de la Fontaine 55150 AZANNES-ET-SOUMAZANNES, titulaire ;
- Monsieur Denis PROUIN, 6, rue de l'Eglise 55150 VILLE-DEVANT-CHAUMONT, titulaire ;
- Monsieur Cyrille SELLIER, 1 rue de Toquin 55150 AZANNES-ET-SOUMAZANNES, titulaire ;
- Monsieur Daniel TAILLY, 1, Grande Rue 55150 GREMILLY, premier suppléant ;
- Monsieur Remy HABLLOT, 17, Rue Principale 55150 WAVRILLE, deuxième suppléant ;

Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages désignées par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur Dominique FERRE, 2, rue de la Fontaine 55150 AZANNES-ET-SOUMAZANNES, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Marcel PICQUOIN, 18, rue Haute 55150 AZANNES-ET-SOUMAZANNES ;
- Monsieur Thierry BERMONT, 3, rue de Verdun 55240 DOMMAY-BARONCOURT, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Bernard STOUFFLET, 2 rue Haute Pâquis 55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE ;
- Monsieur Michel DEBEUX, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 1, Place Exelmans 55000 BAR-LE-DUC, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Laurent HARACZAJ, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 1, Place Exelmans 55000 BAR-LE-DUC ;

Membres fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur François SAUTY, Ingénieur territorial, titulaire, ayant pour suppléant, Madame Laurence DEZA, Ingénieur principal territorial, Département de la Meuse ;
- Monsieur Elric PESCHELOCHE, Technicien principal territorial 2^{ème} Classe, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Jean-Charles BOUCHON, Attaché territorial, Département de la Meuse ;

Délégué du Directeur Départemental des Finances Publiques :

- Monsieur Paul ROMEU, Chef du Pôle départemental de topographie et de gestion cadastrale 24 av du 94ème RI 55000 BAR-LE-DUC ;

Représentants du Président du Conseil départemental :

- Madame Dominique AARNINK-GEMINEL, Conseillère départementale du canton de MONTMEDY, titulaire ;
- Madame Bénédicte SYLVESTRE, Chef du service Aménagement Foncier et Forêt, suppléante ;

Représentant de l'Office National des Forêts :

- Monsieur René-Marc PINEAU, Chef de l'Unité Territoriale de Verdun-Damvillers Route de Metz - BP 70707 55100 VERDUN, Titulaire ;

ARTICLE 2 :

La Commission Communale d'Aménagement Foncier a son siège à la mairie d'AZANNES-ET-SOUMAZANNES.

ARTICLE 3 :

Un agent des services du Conseil départemental de la Meuse est chargé du secrétariat de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'AZANNES-ET-SOUMAZANNES.

ARTICLE 4 :

L'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 16 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'AZANNES-ET-SOUMAZANNES est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut être déféré dans un délai de deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité devant le Tribunal Administratif de Nancy, 5 Place Carrière CO n° 20038 à 54036 NANCY CEDEX.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'AZANNES-ET-SOUMAZANNES, Monsieur le Directeur Général des services Départementaux et le Maire de la commune d'AZANNES-ET-SOUMAZANNES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de chacune des communes faisant l'objet de l'aménagement foncier, pendant 15 jours au moins et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Meuse.

Fait à BAR-LE-DUC le,

Claude LEONARD
Président du Conseil départemental

ARRETE DU 26 FEVRIER 2016 PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE DANNEVOUX

Le Président du Conseil départemental,

- VU** le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L.121-3, L.R.121-1 et R.121-18 ;
- VU** le code de l'organisation judiciaire ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil général de la Meuse du 25 novembre 2010 portant institution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de DANNEVOUX ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil général de la Meuse du 04 août 2011 portant constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de DANNEVOUX, modifié ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 16 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de DANNEVOUX ;
- VU** la liste, établie le 13 mai 2014 par la Chambre d'Agriculture de la Meuse, des exploitants désignés pour faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse en date du 13 mai 2014 de désignation d'une Personne Qualifiée en matière de faune, de flore et de Protection de la Nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la délibération en date du 16 mai 2014 par laquelle le Conseil municipal de DANNEVOUX a élu les propriétaires fonciers et désigné les Conseillers municipaux appelés à faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** l'ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de Verdun en date du 23 mai 2014 procédant à la désignation des Présidents titulaire et suppléant de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de DANNEVOUX, conformément aux dispositions de l'article R121-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de DANNEVOUX est renouvelée comme suit :

Présidence :

- Président titulaire :
Monsieur André LOUP, 66 avenue des Tilleuls 55000 BAR-LE-DUC ;
- Président suppléant :
Monsieur Jacky AUPETIT, 15 rue Jacques Brel 55100 VERDUN ;

Maire de la commune :

- Monsieur Michel VUILLAUME, Maire de la Commune de DANNEVOUX ;

Conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal :

- Monsieur Claude BOUDROT, 19 rue de Bonvaux 55110 DANNEVOUX, titulaire ;
- Monsieur Dominique MACEL, 1 rue de la Louchette 55110 VILOSNES-HARAUMONT, premier suppléant ;
- Monsieur Joël SILVETTI, 6 rue Basse 55110 DANNEVOUX, deuxième suppléant ;

Exploitants agricoles désignés par la Chambre Départementale d'Agriculture :

- Monsieur Didier LECRIQUE, 11 rue Béard 55110 DANNEVOUX, titulaire ;
- Monsieur Sébastien MAGISSON, Route de Regneville 55110 FORGES-SUR-MEUSE, titulaire ;
- Monsieur Guy LECOURTIER, 6 rue Bonvaux 55110 DANNEVOUX, titulaire ;
- Monsieur Etienne CALLET, 13 rue Chêne 55110 DANNEVOUX, premier suppléant ;
- Monsieur Eric ROGALA, la Fosse aux Raines 55110 GERCOURT-ET-DRILLANCOURT, deuxième suppléant ;

Propriétaires fonciers élus par le Conseil municipal :

- Monsieur Jacques LECHAUDEL, 15 rue Chêne 55110 DANNEVOUX, titulaire ;
- Monsieur Marc MAITREHEU, 13 rue Bonvaux 55110 DANNEVOUX, titulaire ;
- Monsieur Jean-François VUILLAUME, 16 route de Gercourt 55110 DANNEVOUX, titulaire ;
- Monsieur Jean-Marie BARE, 23 rue Bonvaux 55110 DANNEVOUX, premier suppléant ;
- Monsieur Bernard BEAUSIRE, 21 Bis rue Bonvaux 55110 DANNEVOUX, deuxième suppléant ;

Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages désignées par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur Yvon FREMINET, 14 rue Bonvaux 55110 DANNEVOUX, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Pierre AUBERT, 2 rue Adrien Picard 55110 DANNEVOUX ;
- Monsieur Manuel LUNEAUT, Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse 27 rue Dom Ceillier 55014 BAR-LE-DUC CEDEX, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Matthieu NEYRINCK, Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse 27 rue Dom Ceillier 55014 BAR-LE-DUC CEDEX ;
- Monsieur Bernard STOUFFLET, Meuse Nature Environnement 2 rue Haute Pâquis 55430 BELLEVILLE-SUR-MEUSE, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Laurent JUBERT, Meuse Nature Environnement 6 Grande Rue 55600 FLASSIGNY ;

Membres fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur François SAUTY, Ingénieur territorial, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Jean-Charles BOUCHON, Attaché territorial, Département de la Meuse ;
- Monsieur Elric PESCHELOCHE, Technicien territorial principal 2^{ème} classe, titulaire, ayant pour suppléant, Madame Laurence DEZA, Ingénieur territorial principal, Département de la Meuse ;

Délégué du Directeur Départemental des Finances Publiques :

- Monsieur Paul ROMEU, Chef du Pôle départemental de topographie et de gestion cadastrale 24, Avenue du 94^{ème} RI BP 50505 55013 BAR-LE-DUC CEDEX ;

Représentants du Président du Conseil départemental :

- Monsieur Jean-François LAMORLETTE, Vice-président du Conseil départemental de la Meuse, titulaire ;
- Madame Bénédicte SYLVESTRE, Chef du service Aménagement Foncier et Forêt, Département de la Meuse, suppléante ;

ARTICLE 2 :

La Commission Communale d'Aménagement Foncier a son siège à la mairie de DANNEVOUX.

ARTICLE 3 :

Un agent des services du Conseil départemental de la Meuse est chargé du secrétariat de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

ARTICLE 4 :

L'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 16 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de DANNEVOUX est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut être déféré dans un délai de deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité devant le Tribunal Administratif de Nancy, 5 Place Carrière CO n° 20038 à 54036 NANCY CEDEX.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de DANNEVOUX, Monsieur le Directeur Général des services départementaux et les Maires des Communes de CONSENVOYE, DANNEVOUX, GERCOURT-DRILLANCOURT, SEPTSARGES, SIVRY-SUR-MEUSE et VILOSNES-HARAUMONT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de chacune des Communes faisant l'objet de l'aménagement foncier, pendant 15 jours au moins et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Meuse.

Fait à BAR-LE-DUC, le

Claude LEONARD,
Président du Conseil départemental

ARRETE DU 26 FEVRIER 2016 PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE LAVOYE

Le Président du Conseil départemental,

- VU** le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L.121-3, L.R.121-1 et R.121-18 ;
- VU** le code de l'organisation judiciaire ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil général de la Meuse du 25 novembre 2010 portant institution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de LAVOYE ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil général de la Meuse du 04 août 2011 portant constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de LAVOYE, modifié ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 16 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de LAVOYE ;
- VU** le courrier de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité en date du 10 janvier 2011, désignant son représentant ;
- VU** l'ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc en date du 26 mai 2011 procédant à la désignation des Présidents titulaire et suppléant de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la liste, établie le 13 mai 2014 par la Chambre d'Agriculture de la Meuse, des exploitants désignés pour faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse en date du 13 mai 2014 de désignation d'une Personne Qualifiée en matière de faune, de flore et de Protection de la Nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** les délibérations en date du 14 mai 2014 et 30 juillet 2015 par laquelle le Conseil municipal de LAVOYE a élu les propriétaires fonciers et désigné les Conseillers municipaux appelés à faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la lettre en date du 18 septembre 2014 du Directeur départemental des Finances Publiques de la Meuse désignant son délégué ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, notamment, de procéder au renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, en application de l'article R121-2 du Code rural et de la Pêche maritime.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de LAVOYE est renouvelée comme suit :

Présidence :

- Président titulaire :
Monsieur Jacky AUPETIT, 15 rue Jacques Brel 55100 VERDUN ;
- Président suppléant :
Monsieur Charles ADRIAN, 6 route de Consenvoye 55110 FORGES-SUR-MEUSE ;

Maire de la commune :

- Monsieur Christian WEISS, Maire de la Commune de LAVOYE ;

Conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal :

- Madame Dorothee PRADEZYNSKI, 9 route Départementale 998, 55120 LAVOYE, titulaire ;
- Monsieur Jean-Claude BEAUXEROIS, 12 rue de la Croisette 55120 LAVOYE, premier suppléant ;
- Monsieur Bruno BRECHE, 7 rue de la Croisette 55120 LAVOYE, deuxième suppléant ;

Exploitants agricoles désignés par la Chambre Départementale d'Agriculture :

- Monsieur Patrick VIGNON, 1A cité Sainte Barbe 55100 DUGNY-SUR-MEUSE, titulaire ;
- Monsieur Emmanuel WEISS, 14 rue de la Croisette 55120 LAVOYE, titulaire ;
- Monsieur Patrick PERARD, 2 rue le Dauphin 55120 LAVOYE, titulaire ;
- Monsieur Xavier LANNE, Ferme de la Fosse Jacques 55120 AUTRECOURT-SUR-AIRE, premier suppléant ;
- Monsieur Didier JUSTINE, 1 rue le Dauphin 55120 LAVOYE, deuxième suppléant ;

Propriétaires fonciers élus par le Conseil municipal :

- Monsieur Guy DEPOIX, 4 rue du Dauphin 55120 LAVOYE, titulaire ;
- Monsieur Jean THIERY, 3 rue du Pont de Cisaumont 55120 AUBREVILLE, titulaire ;
- Monsieur Jean PETIT, 7 rue du Dauphin 55120 LAVOYE, titulaire ;
- Monsieur Olivier MAZUET, 5 rue du Poirier Marion 55120 LAVOYE, premier suppléant ;
- Monsieur Patrice BERTIN, 10 route de Verdun 55250 FLEURY-SUR-AIRE, deuxième suppléant ;

Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages désignées par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur Jacques CARRE, 9 rue de l'Orme 55120 LAVOYE, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Jean Michel MEUNIER, 2 rue du Poirier Marion 55120 LAVOYE ;
- Monsieur Hubert PHILIPPE, 7 route d'Auzéville - Vraincourt 55120 CLERMONT-EN-ARGONNE, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Gérard KOWALCZYK, 5 rue Jules Ferry 55500 LIGNY-EN-BARROIS ;
- Monsieur Marcel CAUCHETEUX, 18 chemin de la Quarelle 55120 BROUCOURT-EN-ARGONNE, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Michel LAURENT, 3 rue Alfred Martin 55260 CHAUMONT-SUR-AIRE ;

Membres fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur François SAUTY, Ingénieur territorial, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Alain BOCCIARELLI, Attaché territorial, Département de la Meuse ;
- Monsieur Elric PESCHELOCHE, Technicien territorial principal 2^{ème} classe, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Franck CHAROY, Technicien territorial principal 1^{ère} classe, Département de la Meuse ;

Délégué du Directeur Départemental des Finances Publiques :

- Monsieur Paul ROMEU, Chef du Pôle départemental de topographie et de gestion cadastrale 24, Avenue du 94^{ème} RI, BP 50505 55013 BAR-LE-DUC CEDEX ;

Représentants du Président du Conseil départemental :

- Madame Frédérique SERRE, Conseillère départementale du Canton de DIEUE-SUR-MEUSE, titulaire ;
- Madame Bénédicte SYLVESTRE, Chef du service Aménagement Foncier et Forêt, suppléante ;

Représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité :

- Madame Catherine MONNIER, INAO d'EPERNAY 43 ter rue des Forges 51200 EPERNAY, titulaire ;

ARTICLE 2 :

La Commission Communale d'Aménagement Foncier a son siège à la mairie de LAVOYE.

ARTICLE 3 :

Un agent des services du Conseil départemental de la Meuse est chargé du secrétariat de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

ARTICLE 4 :

L'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 16 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de LAVOYE est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut être déféré dans un délai de deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité devant le Tribunal Administratif de Nancy, 5 Place Carrière CO n° 20038 à 54036 NANCY CEDEX.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de LAVOYE, Monsieur le Directeur Général des services départementaux et les Maires des Communes de AUTRECOURT-SUR-AIRE, FROIDOS, JULVECOURT et LAVOYE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de chacune des Communes faisant l'objet de l'aménagement foncier, pendant 15 jours au moins et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Meuse.

Fait à BAR-LE-DUC, le

Claude LEONARD,
Président du Conseil départemental

ARRETE DU 26 FEVRIER 2016 PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE MAIZEY

Le Président du Conseil départemental,

- VU** le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L.121-3, L.R.121-1 et R.121-18 ;
- VU** le code de l'organisation judiciaire ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil général de la Meuse du 25 juin 2009 portant institution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de MAIZEY ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil général de la Meuse du 05 juillet 2010 portant constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de MAIZEY, modifié ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 16 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de MAIZEY ;
- VU** les ordonnances du Président du Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc en date des 09 décembre 2009 et 21 mars 2013 procédant à la désignation des Présidents titulaire et suppléant de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** le courrier de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité en date du 17 février 2010, désignant son représentant ;
- VU** le courrier du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine en date du 03 juillet 2012, désignant son représentant ;
- VU** la liste, établie le 13 mai 2014 par la Chambre d'Agriculture de la Meuse, des exploitants désignés pour faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse en date du 13 mai 2014 de désignation d'une Personne Qualifiée en matière de faune, de flore et de Protection de la Nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** les délibérations en date des 17 mai 2014 et 09 janvier 2016 par laquelle le Conseil municipal de MAIZEY a élu les propriétaires fonciers et désigné les Conseillers municipaux appelés à faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la lettre en date du 18 septembre 2014 du Directeur départemental des Finances Publiques de la Meuse désignant son délégué départemental ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de MAIZEY, conformément aux dispositions de l'article R121-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de MAIZEY est renouvelée comme suit :

Présidence :

- Président titulaire :
Monsieur Lucien BERTON, 18, rue Jeanne d'Arc 55000 TANNOIS ;
- Président suppléant :
Monsieur Michel RAMPONT, 48 rue des Vignes 55000 BAR-LE-DUC ;

Maire de la commune :

- Monsieur Noël PARENT, Maire de la Commune de MAIZEY ;

Conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal :

- Monsieur Stéphane MARCHAL, 2 chemin de la Finotte 55300 MAIZEY, titulaire ;
- Monsieur Jean-François BOURY, 19 rue Entre les Moulins 55300 MAIZEY, premier suppléant ;
- Madame Nathalie MALIVOIR, 6 rue Haute 55300 MAIZEY, deuxième suppléant ;

Exploitants agricoles désignés par la Chambre Départementale d'Agriculture :

- Monsieur Gilles BOURY, Chemins des Corvées 55300 MAIZEY, titulaire ;
- Monsieur Nicolas BROUET, 15 Rue Entre les Moulins 55300 MAIZEY, titulaire ;
- Monsieur Gilles MARCHAL, Rue Entre les Moulins 55300 MAIZEY, titulaire ;
- Monsieur Philippe BERGER, 5 Rue Entre les Moulins 55300 MAIZEY, premier suppléant ;
- Monsieur Jérôme PARISOT, 25 Rue Haute 55300 MAIZEY, deuxième suppléant ;

Propriétaires fonciers élus par le Conseil municipal :

- Monsieur Frédéric BERGER, 6 rue de Gerbeville 55300 SPADA, titulaire ;
- Monsieur Pascal PARISOT, 15 rue Haute 55300 MAIZEY, titulaire ;
- Monsieur François MARCHAL, 8 rue de la Prairie 55300 MAIZEY, titulaire ;
- Madame Joëlle FOUGERE, 2B Moulin Saint-Nicolas 55300 MAIZEY, premier suppléant ;
- Madame Edith CORBIN, 13 Rue Haute 55300 MAIZEY, deuxième suppléant ;

Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages désignées par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur Bernard MARCHAL, 6 Chemin du Stade 55300 MAIZEY, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Frédéric VAST, 11 Rue Haute 55300 MAIZEY ;
- Monsieur Philippe HACKER, 1 Chemin rural de Bricourt
- LIOUVILLE 55300 APREMONT-LA-FORET, titulaire, ayant pour suppléant, Madame Danièle TRIDON, 19 Rue dite Voie de Latte 55260 NICEY-SUR-AIRE ;
- Monsieur Nicolas LOSA, Fédération des Chasseurs de la Meuse 27 Rue Dom Cellier 55014 BAR-LE-DUC CEDEX, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Matthieu NEYRINCK, Fédération des Chasseurs de la Meuse 27 Rue Dom Cellier 55014 BAR-LE-DUC CEDEX ;

Membres fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur François SAUTY, Ingénieur territorial, titulaire, ayant pour suppléant, Madame Brigitte DUPONT, Ingénieur territorial, Département de la Meuse ;
- Monsieur Elric PESCHELOCHE, Technicien territorial principal 2^{ème} classe, titulaire, ayant pour suppléant, Madame Elodie MILLOT, Attaché territorial, Département de la Meuse ;

Délégué du Directeur Départemental des Finances Publiques :

- Monsieur Paul ROMEU, Chef du Pôle départemental de topographie et de gestion cadastrale 24 avenue du 94ème RI - BP 50505 55013 BAR-LE-DUC CEDEX ;

Représentants du Président du Conseil départemental :

- Madame Marianne PROT, Conseillère départementale du Canton de SAINT-MIHIEL, titulaire ;
- Madame Bénédicte SYLVESTRE, Chef du service Aménagement Foncier et Forêt, suppléante ;

Représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité :

- Madame Catherine MONNIER, INAO EPERNAY ;

Représentant du Parc Naturel Régional de Lorraine :

- Madame Anne PHILIPCZYK, Chargée de Mission Paysage et Aménagement au Parc Naturel Régional de Lorraine ;

ARTICLE 2 :

La Commission Communale d'Aménagement Foncier a son siège à la mairie de MAIZEY

ARTICLE 3 :

Un agent des services du Conseil départemental de la Meuse est chargé du secrétariat de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

ARTICLE 4 :

L'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 16 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de MAIZEY est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut être déféré dans un délai de deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité devant le Tribunal Administratif de Nancy, 5 Place Carrière CO n° 20038 à 54036 NANCY CEDEX.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de MAIZEY, Monsieur le Directeur Général des services départementaux et les Maires des Communes de DOMPCEVRIN, LAMORVILLE, LES PAROCHES et MAISEY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de chacune des Communes faisant l'objet de l'aménagement foncier, pendant 15 jours au moins et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Meuse.

Fait à BAR-LE-DUC, le

Claude LEONARD,
Président du Conseil départemental

ARRETE DU 26 FEVRIER 2016 PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE MENAUCOURT

Le Président du Conseil départemental,

- VU** le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L.121-3, L.121-5, L.R.121-1 et R.121-18 ;
- VU** le code de l'organisation judiciaire ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil général de la Meuse du 16 mai 2009 portant institution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de MENAUCOURT ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil général de la Meuse du 05 juillet 2010 portant constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de MENAUCOURT, modifié ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 16 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de MENAUCOURT ;
- VU** le courrier de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité en date du 17 février 2010, désignant son représentant ;
- VU** la délibération n°2/2010 du Conseil d'Administration du Centre National de la Propriété Forestière du 15 avril 2010 donnant délégation aux Conseils de Centres notamment pour des désignations de représentants ;
- VU** l'ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc en date du 21 mars 2013 procédant à la désignation des Présidents titulaire et suppléant de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la liste, établie le 13 mai 2014 par la Chambre d'Agriculture de la Meuse, des exploitants désignés pour faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse en date du 13 mai 2014 de désignation d'une Personne Qualifiée en matière de faune, de flore et de Protection de la Nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la délibération en date du 19 mai 2014 par laquelle le Conseil municipal de MENAUCOURT a élu les propriétaires fonciers et désigné les Conseillers municipaux appelés à faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** le courrier de la Chambre d'Agriculture de la Meuse en date du 02 juillet 2014 désignant les propriétaires forestiers appelés à siéger au sein de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier, sur proposition du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace par courrier du 12 juin 2014, agissant par délégation du Centre National de la Propriété Forestière ;
- VU** la lettre en date du 18 septembre 2014 du Directeur départemental des Finances Publiques de la Meuse désignant son délégué départemental ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de MENAUCOURT, conformément aux dispositions de l'article R121-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de MENAUCOURT est renouvelée comme suit :

Présidence :

- Président titulaire :
Monsieur Lucien BERTON, 18 Rue Jeanne d'Arc 55000 TANNOIS ;
- Président suppléant :
Monsieur Michel RAMPONT, 48 rue des Vignes 55000 BAR-LE-DUC ;

Maire de la commune :

- Monsieur Patrick SCHORDING, Maire de la Commune de MENAUCOURT ;

Conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal :

- Monsieur Hubert HUTIN, 15 Chemin de la Petite Côte 55500 MENAUCOURT, titulaire ;
- Madame Claudine NOEL, 1 la Grosse Borne 55500 MENAUCOURT, premier suppléant ;
- Monsieur Olivier NOEL, 1 la Grosse Borne 55500 MENAUCOURT, deuxième suppléant ;

Exploitants agricoles désignés par la Chambre Départementale d'Agriculture :

- Monsieur Yves LALLEMENT, 15 Rue Basse 55500 MENAUCOURT, titulaire ;
- Monsieur Sylvain LALLEMENT, 1 Rue Basse 55500 MENAUCOURT, titulaire ;
- Monsieur Alain LECOMTE, 4 Rue d'Oey 55500 MENAUCOURT, titulaire ;
- Monsieur Gérard LECOMTE, 2 Rue d'Oey 55500 MENAUCOURT, premier suppléant ;
- Monsieur Claude THIERY, 40 Rue de l'Eglise 55500 MENAUCOURT, deuxième suppléant ;

Propriétaires fonciers élus par le Conseil municipal :

- Monsieur Jacques LONGUEVILLE, 2 Chemin de la Petite Côte 55500 MENAUCOURT, titulaire ;
- Monsieur André LAMBERT, 9 Chemin de la Petite Côte 55500 MENAUCOURT, titulaire ;
- Monsieur André THIERY, 40 Rue de l'Eglise 55500 MENAUCOURT, titulaire ;
- Monsieur Joël PAJOT, 8 Petite Rue 55500 MENAUCOURT, premier suppléant ;
- Monsieur Bernard HENRY, Le Patouillat - RD966 55500 MENAUCOURT, deuxième suppléant ;

Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages désignées par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur Noël GERARD, Derrière Neideux 55500 MENAUCOURT, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Georges GALOPIN, Derrière Neideux 55500 MENAUCOURT ;
- Madame Chantal LEMOINE, Maison forestière du Chat noir 125 Route de Ligny 55500 VELAINES, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Marc DEPRez, 7 Rue de la Fontaine 55500 NANT-LE-GRAND ;
- Monsieur Olivier BARBERY, Fédération des Chasseurs de la Meuse 27 Rue Dom Cellier 55014 BAR-LE-DUC CEDEX, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Sébastien COLLET, Fédération des Chasseurs de la Meuse 27 Rue Dom Cellier 55014 BAR-LE-DUC CEDEX ;

Membres fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur François SAUTY, Ingénieur territorial, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Franck CHAROY, Technicien territorial principal 1^{ère} classe, Département de la Meuse ;
- Monsieur Elric PESCHELOCHE, Technicien territorial principal 2^{ème} classe, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Jean-Charles BOUCHON, Attaché territorial, Département de la Meuse ;

Délégué du Directeur Départemental des Finances Publiques :

- Monsieur Paul ROMEU, Chef du Pôle départemental de topographie et de gestion cadastrale 24, Avenue du 94^{ème} RI - BP 50505 55013 BAR-LE-DUC Cedex ;

Représentants du Président du Conseil départemental :

- Madame Elisabeth GUERQUIN, Conseillère départementale du Canton de LIGNY-EN-BARROIS, titulaire ;
- Monsieur Alain BOCCIARELLI, Attaché territorial, Département de la Meuse, suppléant ;

Représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité :

- Madame Catherine MONNIER, Site INAO EPERNAY, titulaire ;

Propriétaires forestiers désignés par le Conseil municipal :

- Monsieur Bernard MANCHETTE, 16 chemin de la petite côte 55500 MENAUCOURT, titulaire ;
- Monsieur Hubert BARROIS, 16 rue Basse 55500 MENAUCOURT, titulaire ;
- Monsieur Daniel LAMBERT, 22 rue du Moulin 55500 MENAUCOURT, premier suppléant ;
- Monsieur Philippe CHARLIER, 3 chemin de Touteloup 55500 MENAUCOURT, deuxième suppléant ;

Propriétaires forestiers désignés par la Chambre Départementale d'Agriculture :

- Madame Paulette THIERY, 40 rue de l'église 55500 MENAUCOURT, titulaire ;
- Monsieur Marc MONTPEURT, 34 rue de l'Eglise 55500 MENAUCOURT, titulaire ;
- Madame Evelyne MANCHETTE, 16 chemin de la petite côte 55500 MENAUCOURT, suppléant ;
- Monsieur Christian MUEL, 24 rue de l'Eglise 55500 MENAUCOURT, suppléant ;

ARTICLE 2 :

La Commission Communale d'Aménagement Foncier a son siège à la mairie de MENAUCOURT.

ARTICLE 3 :

Un agent des services du Conseil départemental de la Meuse est chargé du secrétariat de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

ARTICLE 4 :

L'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 16 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de MENAUCOURT est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut être déféré dans un délai de deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité devant le Tribunal Administratif de Nancy, 5 Place Carrière CO n° 20038 à 54036 NANCY CEDEX.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de MENAUCOURT, Monsieur le Directeur Général des services départementaux et les Maires des Communes de CHANTERAINNE, GIVRAUVAL, MENAUCOURT, NAIX AUX FORGES et LONGEAUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de chacune des Communes faisant l'objet de l'aménagement foncier, pendant 15 jours au moins et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Meuse.

Fait à BAR-LE-DUC, le

Claude LEONARD,
Président du Conseil départemental

ARRETE DU 26 FEVRIER 2016 PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE SOMMELONNE

Le Président du Conseil départemental,

- VU** le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L.121-3, L.R.121-1 et R.121-18 ;
- VU** le code de l'organisation judiciaire ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil général de la Meuse du 25 octobre 2010 portant institution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de SOMMELONNE ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil général de la Meuse du 04 août 2011 portant constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOMMELONNE, modifié ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 29 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOMMELONNE ;
- VU** le courrier de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité en date du 10 janvier 2011, désignant son représentant ;
- VU** les ordonnances du Président du Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc en date des 26 mai 2011 et 15 juin 2015 procédant à la désignation des Présidents titulaire et suppléant de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la liste, établie le 13 mai 2014 par la Chambre d'Agriculture de la Meuse, des exploitants désignés pour faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse en date du 13 mai 2014 de désignation d'une Personne Qualifiée en matière de faune, de flore et de Protection de la Nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la délibération en date du 18 juin 2014 par laquelle le Conseil municipal de SOMMELONNE a élu les propriétaires fonciers et désigné les Conseillers municipaux appelés à faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la lettre en date du 18 septembre 2014 du Directeur départemental des Finances Publiques de la Meuse désignant son délégué départemental ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOMMELONNE, conformément aux dispositions de l'article R121-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOMMELONNE est renouvelée comme suit :

Présidence :

- **Président titulaire :**
Monsieur Lucien BERTON, 18 rue Jeanne d'Arc 55000 TANNOIS ;
- **Président suppléant :**
Monsieur André LOUP, 66 avenue des Tilleuls 55000 BAR-LE-DUC ;

Maire de la commune :

- Monsieur Pascal QUERUEL, Maire de la Commune de SOMMELONNE ;

Conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal :

- Monsieur Roland DUFOUR, 21 rue Emile Debraux 55170 SOMMELONNE, titulaire ;
- Monsieur Jean-Claude PIERROT, 7 chemin d'Ancerville 55170 SOMMELONNE, premier suppléant ;
- Monsieur Didier ROYER, 3 chemin d'Ancerville 55170 SOMMELONNE, deuxième suppléant ;

Exploitants agricoles désignés par la Chambre Départementale d'Agriculture :

- Monsieur Laurent GODIN, 14 rue de l'Eglise 55170 SOMMELONNE, titulaire ;
- Monsieur Jean-Charles BREMONT, 1 route de Sermaize les Bains 55800 REMENNECOURT, titulaire ;
- Monsieur Hervé DZIEWULSKI, 14 Grande Rue de Bar 55000 BRILLON-EN-BARROIS, titulaire ;
- Monsieur Benoît MORTAS, 27 chemin d'Ancerville 52100 CHANCENAY, premier suppléant ;
- Monsieur Rémi GODIN, 18 rue de l'Eglise 55170 SOMMELONNE, deuxième suppléant ;

Propriétaires fonciers élus par le Conseil municipal :

- Madame Colette NALYSNYK, 5 rue Emile Debraux 55170 SOMMELONNE, titulaire ;
- Monsieur Lionel TORGHELE, 16 rue du lotissement Ph. Berger 55170 SOMMELONNE, titulaire ;
- Monsieur Daniel GODIN, 5 rue du Grand Jardin 55170 SOMMELONNE, titulaire ;
- Monsieur Michel ROYER, 11 rue d'Ancerville 55170 SOMMELONNE, premier suppléant ;
- Monsieur Jerome VILLEGAS, 13 rue d'Ancerville 55170 SOMMELONNE, deuxième suppléant ;

Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages désignées par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur Robert TORGHELE, 18 rue de la Prairie 55170 SOMMELONNE, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Jacques MOURER, 6 rue du lotissement Ph. Berger 55170 SOMMELONNE ;
- Madame Virginie DUVALLET, 14 rue du Puits 55170 SAVONNIERES-EN-PERTHOIS, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur David PECHEUR, maison Forestière Le Poncet 51340 TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE ;
- Monsieur Jacques BERTHOLET, 11 rue des Moulins 52100 SAINT-DIZIER, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Gérard ROLIN, 28 rue de la Chapelle 52220 DROYES ;

Membres fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur François SAUTY, Ingénieur territorial, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Alain BOCCIARELLI, Attaché territorial, Département de la Meuse ;
- Monsieur Elric PESCHELOCHE, Technicien territorial principal 2^{ème} classe, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Franck CHAROY, Technicien territorial principal 1^{ère} classe, Département de la Meuse ;

Délégué du Directeur Départemental des Finances Publiques :

- Monsieur Paul ROMEU, Chef du Pôle départemental de topographie et de gestion cadastrale 24, Avenue du 94^{ème} RI - BP 50505 55013 BAR-LE-DUC ;

Représentants du Président du Conseil départemental :

- Monsieur Jean-Louis CANOVA, Conseiller départemental du Canton d'ANCERVILLE, titulaire ;
- Madame Bénédicte SYLVESTRE, Chef du service Aménagement Foncier et Forêt, suppléante ;

Représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité :

- Madame Catherine MONNIER, INAO EPERNAY, titulaire ;

ARTICLE 2 :

La Commission Communale d'Aménagement Foncier a son siège à la mairie de SOMMELONNE

ARTICLE 3 :

Un agent des services du Conseil départemental de la Meuse est chargé du secrétariat de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

ARTICLE 4 :

L'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 29 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOMMELONNE est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut être déféré dans un délai de deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité devant le Tribunal Administratif de Nancy, 5 Place Carrière CO n° 20038 à 54036 NANCY CEDEX.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SOMMELONNE, Monsieur le Directeur Général des services départementaux et les Maires des Communes de SAUDRUPT et SOMMELONNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de chacune des Communes faisant l'objet de l'aménagement foncier, pendant 15 jours au moins et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Meuse.

Fait à BAR-LE-DUC, le

Claude LEONARD,
Président du Conseil départemental

ARRETE DU 26 FEVRIER 2016 PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE VILLOTTE DEVANT LOUPPY

Le Président du Conseil départemental,

- VU** le titre II du livre 1^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L.121-3, L.R.121-1 et R.121-18 ;
- VU** le code de l'organisation judiciaire ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil général de la Meuse du 25 novembre 2010 portant institution d'une Commission Communale d'Aménagement Foncier de la Commune de VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil général de la Meuse du 04 août 2011 portant constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY, modifié ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 16 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY ;
- VU** le courrier de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité en date du 10 janvier 2011, désignant son représentant ;
- VU** l'ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc en date du 19 mars 2012 procédant à la désignation des Présidents titulaire et suppléant de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la liste, établie le 13 mai 2014 par la Chambre d'Agriculture de la Meuse, des exploitants désignés pour faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la proposition du Président de la Chambre d'Agriculture de la Meuse en date du 13 mai 2014 de désignation d'une Personne Qualifiée en matière de faune, de flore et de Protection de la Nature et des paysages et de sa suppléante pour siéger au sein de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la délibération en date du 19 mai 2014 par laquelle le Conseil municipal de VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY a élu les propriétaires fonciers et désigné les Conseillers municipaux appelés à faire partie de ladite Commission Communale d'Aménagement Foncier ;
- VU** la lettre en date du 18 septembre 2014 du Directeur départemental des Finances Publiques de la Meuse désignant son délégué départemental ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY, conformément aux dispositions de l'article R121-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime

A R R E T E

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY est renouvelée comme suit :

Présidence :

- **Président titulaire :**
Monsieur Michel DELON, 2 place du Général de Gaulle 55000 NAIVES-ROSIERES ;
- **Président suppléant :**
Monsieur Lucien BERTON, 18 rue Jeanne d'Arc 55000 TANNOIS ;

Maire de la commune :

- Madame Catherine ZANON, Maire de la Commune de VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY ;

Conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal :

- Monsieur Alain-Dominique CHAUDRON, 15 Grande Rue 55250 VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY, titulaire ;
- Monsieur Daniel MAUJARY, 5 Grande Rue 55250 VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY, premier suppléant ;
- Monsieur Patrick CHARVET, 25 Grande Rue 55250 VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY, deuxième suppléant ;

Exploitants agricoles désignés par la Chambre Départementale d'Agriculture :

- Monsieur Eric BERTON, 42 Grande Rue 55250 VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY, titulaire ;
- Monsieur Nicolas COLLIGNON, 50 Grande Rue 55250 VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY, titulaire ;
- Monsieur David GABRIEL, 2 rue Principale 55250 LISLE-EN-BARROIS, titulaire ;
- Monsieur Philippe MICHELOT, 35 B rue Hurlin Morel - CONDE-EN-BARROIS 55000 LES HAUTS-DE-CHEE, premier suppléant ;
- Monsieur Vincent NICOLAS, 12 rue St Bernard 51300 LES CHARMONTOIS, deuxième suppléant ;

Propriétaires fonciers élus par le Conseil municipal :

- Monsieur Alain AUBRIET, 72 Grande Rue 55250 VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY, titulaire ;
- Monsieur Gino MANINI, lotissement l'Orée du Bois- 21 rue Corot 54710 FLEVILLE-DEVANT-NANCY, titulaire ;
- Monsieur Alain THIRION, 24 rue de Farcy 77000 MELUN, titulaire ;
- Mademoiselle Marie-Thérèse PEUDON, 1 rue de la Gare 55250 VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY, premier suppléant ;
- Madame Annie MAHAUT, 27 Grande Rue 55250 VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY, deuxième suppléant ;

Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages désignées par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur Albert HANNEQUIN, 66 Grande Rue 55250 VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY, titulaire, ayant pour suppléant, Madame Marie-Françoise GUILLOT, 48 Grande Rue 55250 VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY ;
- Monsieur Matthieu NEYRINCK, Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse 27 rue Dom Ceillier 55014 BAR-LE-DUC, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Nicolas LOSA, Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse 27 rue Dom Ceillier 55014 BAR-LE-DUC ;
- Madame Régine MILLARAKIS, 67 rue du Général Porson 55800 LAHEYCOURT, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Patrice ARNOULD, 16 rue Ernest Chaudron 55250 VAUBECOURT ;

Membres fonctionnaires désignés par le Président du Conseil départemental :

- Monsieur François SAUTY, Ingénieur territorial, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Jean-Charles BOUCHON, Attaché territorial, Département de la Meuse ;
- Monsieur Elric PESCHELOCHE, Technicien territorial principal 2^{ème} classe, titulaire, ayant pour suppléant, Monsieur Franck CHAROY, Technicien territorial principal 1^{ère} classe, Département de la Meuse ;

Délégué du Directeur Départemental des Finances Publiques :

- Monsieur Paul ROMEU, Chef du Pôle départemental de topographie et de gestion cadastrale 24, Avenue du 94ème RI - BP 50505 55013 BAR-LE-DUC ;

Représentants du Président du Conseil départemental :

- Monsieur Pierre BURGAIN, Conseiller départemental du Canton de REVIGNY-SUR-ORNAIN, titulaire ;
- Madame Bénédicte SYLVESTRE, Chef du service Aménagement Foncier et Forêt, Département de la Meuse, suppléante ;

Représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité :

- Madame Catherine MONNIER, INAO EPERNAY, titulaire ;

ARTICLE 2 :

La Commission Communale d'Aménagement Foncier a son siège à la mairie de VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY.

ARTICLE 3 :

Un agent des services du Conseil départemental de la Meuse est chargé du secrétariat de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

ARTICLE 4 :

L'arrêté du Président du Conseil départemental de la Meuse du 16 juin 2015 portant renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut être déféré dans un délai de deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité devant le Tribunal Administratif de Nancy, 5 Place Carrière CO n° 20038 à 54036 NANCY CEDEX.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY, Monsieur le Directeur Général des services départementaux et les Maires des Communes de LOUPPY-LE-CHÂTEAU ET VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de chacune des Communes faisant l'objet de l'aménagement foncier, pendant 15 jours au moins et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Meuse.

Fait à BAR-LE-DUC, le

Claude LEONARD,
Président du Conseil départemental

Directeur de la Publication et responsable de la rédaction :

M. Claude LEONARD, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie Départementale
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 01/03/2016

Date de dépôt légal : 01/03/2016

ISSN : 1240-7836